



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Recteur de l'académie de Bordeaux,
Chancelier des Universités**

Vu le décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire.

Vu l'arrêté académique du 20 juin 2025 autorisant l'ouverture du Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire

**Pôle Organisation scolaire
et aide au pilotage**

Direction des examens et concours

Bureau DEC4

ARRETE

ARTICLE 1

Le jury académique du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) - session 2026 est constitué comme suit :

Présidente :

Mme Sandra CASTAY – Conseillère technique auprès du Recteur – Déléguée régionale – Chef du service académique de l'information et de l'orientation – Rectorat de Bordeaux

Membres :

Mme Sabine BASTIDE – Directrice du CIO – Périgueux
M. Erwan DANDO – Principal du collège Vauban – Blaye
Mme Anne DESLANDES – Chargée de mission transversales SRA-IOLDS – Bordeaux
M. Luc DIAZ – Directeur du CIO – Blaye
Mme Florence DOUMEINS – Coordinatrice départementale MLDS 33
Mme Corinne DUSSAU- IEN-IO de la Dordogne
Mme Colette DUTEMPS – Directrice du CIO Bordeaux Sud
M. Ludovic GUICHET – Principal du collège Jean Moulin – Saint-Paul-lès-Dax
M. David MAGNAVAL – IEN-IO des Landes
Mme Lynda MEGUENINE – IEN-IO de la Gironde
M. Michel NEMBRINI – Principal du collège Claude Massé – Ambarès

ARTICLE 2

Monsieur le secrétaire général de l'Académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Bordeaux, le 22 avril 2026

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général
La Directrice des Examens et Concours
Abla ZENATI